

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 7 DÉCEMBRE

# MANTES-LA-JOLIE : LA PUISSANCE DE L'ÉTAT S'AFFIRME PAR SA MAÎTRISE ET NON PAR L'HUMILIATION

Des vidéos montrant plus d'une centaine de mineurs, pour beaucoup lycéens, à Mantes-la-Jolie, agenouillés, face contre un mur, certains les mains sur la tête, humiliés par des policiers, sont insupportables et ont profondément choqué.

Au-delà de l'indignité d'un tel comportement de représentants des forces de l'ordre, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) dénonce ces agissements illégaux, en violation de l'ordonnance du 2 février 1945 sur les mineurs et des garanties accordées à toute personne interpellée.

Quelles que soient les tentatives de justification du parquet de Versailles et du gouvernement, la LDH rappelle qu'aucun principe de sécurité ou d'ordre public ne saurait primer sur les droits de l'enfant ni autoriser des humiliations d'Etat. Ces valeurs fondamentales sont protégées par de nombreux outils internationaux. C'est pourquoi la LDH entend alerter le rapporteur spécial sur la torture de l'ONU, afin qu'il se saisisse de cette situation dans un contexte de multiplication des blessés par les forces de l'ordre lors d'opérations de sécurité autour des mouvements sociaux.

Parallèlement à l'autosaisine du Défenseur des droits, qu'il faut saluer, la LDH demande que toute la lumière soit faite sur ces graves faits. Si le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il rendrait publique l'enquête interne initiée, la transparence doit être totale et les responsabilités recherchées.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1895

